



# SIGNATURE DES CONTRATS D'APPRENTISSAGE

DU 15 JUIN AU  
15 NOVEMBRE 2017



LA RÉUNION  
positive!



# **SOMMAIRE**

-  **3** L'APPRENTISSAGE, VÉRITABLE PASSERELLE VERS L'EMPLOI
-  **5** SIGNATURE DES CONTRATS D'APPRENTISSAGE 2017  
DU 15 JUIN AU 15 NOVEMBRE
-  **9** ENTREPRISES, JEUNES : LES AIDES MISES EN PLACE
- 



LA RÉUNION!  
positive.

**L'APPRENTISSAGE,  
VÉRITABLE  
PASSERELLE  
VERS L'EMPLOI**

# L'APPRENTISSAGE, VÉRITABLE PASSERELLE VERS L'EMPLOI

Parce que **LA RÉUSSITE DE NOTRE TERRITOIRE PASSE INCONTESTABLEMENT PAR LA RÉUSSITE DE LA JEUNESSE RÉUNIONNAISE**, la collectivité place la formation et l'insertion professionnelle des jeunes au cœur de ses préoccupations.

À travers sa politique de formation professionnelle, la Collectivité a fait le choix d'intensifier son effort de qualification envers les jeunes, notamment par le développement de l'apprentissage qui est une véritable passerelle vers l'emploi.

En effet, le contrat d'apprentissage permet aux jeunes de suivre une formation tout en travaillant en alternance au sein d'une entreprise, ce qui leur permet d'**ÊTRE OPÉRATIONNELS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL DÈS L'OBTENTION DE LEUR DIPLÔME.**

Aussi, la Région est amenée à mettre en place les moyens nécessaires qui en découlent :

- ▶ l'ouverture de nouveaux CFA et sections d'apprentissage,
- ▶ l'ouverture de nouvelles formations en apprentissage **EN COHÉRENCE AVEC LA DEMANDE ÉCONOMIQUE.**
- ▶ l'accompagnement financier du développement du dispositif,
- ▶ le versement des primes aux employeurs d'apprentis, pour soutenir et accompagner l'effort de formation des entreprises,
- ▶ le versement des aides au petit équipement des apprentis,
- ▶ le financement des programmes d'investissements des centres,
- ▶ la modernisation et la réhabilitation des structures,
- ▶ la lutte contre les ruptures de contrat,
- ▶ le renforcement de l'accès à l'apprentissage aux personnes handicapées,
- ▶ le développement de l'apprentissage dans la fonction publique.

## L'APPRENTISSAGE EN DÉTAIL

Le contrat d'apprentissage est un **CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE OU DÉTERMINÉE DE TYPE PARTICULIER QUI PERMET D'ACQUÉRIR EN ALTERNANCE UNE FORMATION DÉBOUCHANT SUR UNE QUALIFICATION SANCTIONNÉE PAR UN DIPLÔME OU UN TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE** enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

**PLUS DE 250 FORMATIONS EN APPRENTISSAGE SONT FINANÇÉES PAR LA RÉGION RÉUNION.**

L'apprentissage intègre tous les niveaux de qualification et permet la formation d'apprentis du Niveau V au Niveau I.

### > LES AVANTAGES DE L'APPRENTISSAGE

- ▶ un contrat de travail
- ▶ une rémunération
- ▶ un diplôme ou un titre reconnu allant du CAP au diplôme d'ingénieur (du Niveau V au niveau I)
- ▶ une expérience professionnelle

### > QUI PEUT ENTRER EN APPRENTISSAGE ?

L'apprentissage s'adresse aux filles et garçons et concerne tous les niveaux de formation. La condition indispensable est d'avoir entre 16 et 25 ans. Une dérogation est possible dans certains cas :

- ▶ les jeunes âgés d'au moins 15 ans s'ils justifient avoir accompli la scolarité du 1er cycle de l'enseignement secondaire,
- ▶ au-delà de 25 ans pour les travailleurs handicapés,
- ▶ accessible aux salarié(e)s de plus de 26 ans quand ces derniers ont un projet de création ou de reprise d'entreprise dont la réalisation nécessite l'obtention d'un diplôme ou titre visé.



LA RÉUNION!  
positive.



**SIGNATURE  
DES CONTRATS  
D'APPRENTISSAGE  
2017  
DU 15 JUIN AU  
15 NOVEMBRE**

# SIGNATURE DES CONTRATS D'APPRENTISSAGE 2017

## DU 15 JUIN AU 15 NOVEMBRE

### SÉQUENCE DE SIGNATURE DE CONTRATS : 15 SEPTEMBRE 2017

Ce 15 septembre 2017, La Région Réunion, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de Commerce et d'Industrie, le CFA Académique et l'UFA du sport (Unité de formation) ont signé des contrats d'apprentissage au centre de remise en forme « le QG » à Saint-Denis.

L'occasion pour ces acteurs de l'apprentissage de rappeler leur investissement dans la réussite de la jeunesse réunionnaise.

Ainsi, 10 contrats ont été signés ce jour dans divers secteurs d'activités (opticien / lunetterie, réseaux télécommunications, informatique,...)

#### > FOCUS SUR LE SECTEUR DU SPORT ET DE L'ANIMATION

Depuis près de un an, les jeunes peuvent se former à La Réunion dans le domaine du sport, de l'animation et du tourisme sportif.

En effet, l'UFA (unité de formation) - AP RUN FORMATION accompagne depuis un an, des jeunes dans l'apprentissage d'une douzaine de métiers sportifs (Activités Gymniques, de la Forme et de la Force, Activités Aquatiques et de la Natation, Activités équestres, Activités du Cirque, Handball ou encore Basketball) afin de répondre à une demande et ainsi les préparer au mieux pour une insertion professionnelle réussie.

### CHIFFRES CLÉS :

- ▶ **4 630** apprentis en 2016
- ▶ **11** CFA agréés
- ▶ **+ DE 100 M€** consacrés à la **formation** et à l'**apprentissage** chaque année par la Région
- ▶ **+ DE 250** formations financées par la Région
- ▶ **21** nouvelles sections proposées en 2017

Du 15 juin au 15 novembre 2017, la campagne de signature des contrats d'apprentissage se poursuit.

Du niveau V au niveau I, il mène ainsi à plus de 254 diplômes à La Réunion, répartis sur une **QUARANTAINE DE SITES DE FORMATIONS**, proposés par **11 CFA FINANCÉS PAR LA RÉGION** :

- ▶ CFA Agricole de Saint Paul,
- ▶ CFA Agricole de Saint Joseph,
- ▶ CFA Chambre de Commerce et d'Industrie Commerce et Services,
- ▶ CFA Chambre de Commerce et d'Industrie Centhor,
- ▶ CFA Chambre de Métiers et de l'Artisanat,
- ▶ CFA Université de La Réunion,
- ▶ CFA Académique,
- ▶ CFA Fédération des Maisons Familiales Rurales (FMFR),
- ▶ CFA Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC),
- ▶ CFA SPL AFAPAR,
- ▶ UFA Apprentissage-Réunion-Formation (APRUN).





**SIGNATURE  
DES CONTRATS  
D'APPRENTISSAGE 2017  
DU 15 JUIN AU  
15 NOVEMBRE**

## LES SECTEURS DE FORMATION

Le **CONTRAT DE PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES, QUI A ÉTÉ ÉLABORÉ EN CONCERTATION AVEC LES ACTEURS DE LA FORMATION ET DU MONDE ÉCONOMIQUE**, fixe les axes principaux de la politique qui est menée en matière de formation professionnelle.

Tous les efforts de la collectivité porteront sur les **SECTEURS D'ACTIVITÉ CRÉATEURS D'EMPLOIS DURABLES ET DE QUALITÉ** tels que :

- ▶ l'agriculture et la pêche
- ▶ le BTP
- ▶ l'agroalimentaire
- ▶ les TIC
- ▶ le transport et la logistique
- ▶ le tertiaire et services
- ▶ le sanitaire et social
- ▶ le tourisme, hôtellerie restauration
- ▶ le commerce et la distribution
- ▶ le domaine de la croissance verte

L'année 2017 s'inscrit totalement dans le prolongement de la stratégie affichée de la collectivité depuis 2010, à travers la modernisation de l'offre de formation en apprentissage et la poursuite des dispositifs destinés à maintenir la dynamique observée en faveur de l'apprentissage.

Le développement des formations par apprentissage doit répondre à des exigences fondamentales :

- ▶ Faire évoluer les **PERCEPTIONS, LES REPRÉSENTATIONS ET LES COMPORTEMENTS** d'orientation, vers ce type de formation en favorisant notamment, chez les jeunes et les entrepreneurs, les perspectives d'emploi au travers de l'apprentissage,
- ▶ Veiller à assurer **L'ÉQUILIBRE ET LA COHÉRENCE DE LA CARTE PÉDAGOGIQUE** afin d'éviter les systèmes de concurrence, notamment entre les différentes formations,
- ▶ Accompagner **L'ÉLEVATION DU NIVEAU DE QUALIFICATION ET DE L'OFFRE DE FORMATION** en faveur des jeunes Réunionnais dans les secteurs porteurs,

▶ Contribuer à **L'AMÉNAGEMENT ET À L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE** en développant une offre de formation innovante et en adéquation avec les besoins économiques,

▶ Favoriser la **SÉCURISATION DES PARCOURS INDIVIDUELS, L'ADÉQUATION DU TRIPTYQUE FORMATION-JEUNE-ENTREPRISE ET L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE** afin :

- ▶ d'assurer une dynamique de formation chez les jeunes.
- ▶ d'accroître l'intégration positive des jeunes en entreprise et en CFA
- ▶ de limiter les ruptures de contrat,
- ▶ de développer l'accès au contrat d'apprentissage notamment des publics porteurs d'un handicap.

### L'ANNÉE 2017 SERA MARQUÉE PAR :

- ▶ La définition de la nouvelle carte des formations proposées en apprentissage à la rentrée 2017 (plus de 20 nouvelles formations).
- ▶ Le lancement des travaux préparatoires à la mise en œuvre du pacte régional des entreprises citoyennes pour le développement de l'apprentissage.
- ▶ Le renouvellement du partenariat avec l'Association pour la Formation dans les Métiers de l'Aérien.



LA RÉUNION!  
Positive.

**ENTREPRISES,  
JEUNES :  
LES AIDES MISES  
EN PLACE**

# ENTREPRISES, JEUNES : LES AIDES MISES EN PLACE

## AIDES AUX ENTREPRISES

En embauchant un apprenti, une entreprise pourra bénéficier, sous certaines conditions, de nombreuses aides cumulables en 2017.

### > LES AIDES DE LA RÉGION EN FAVEUR DES ENTREPRISES :

#### L'AIDE À L'EMBAUCHE :

915 euros par apprenti(e) recruté(e) par les entreprises de 20 salariés maximum (sous réserve de validation des contrats). Cette aide est réservée aux recrutements des jeunes qui, à la conclusion du contrat, ne sont titulaires d'aucun diplôme ou titre homologué de niveau IV.

#### SOUTIEN À L'EFFORT DE FORMATION :

(sous réserve de validation des contrats)

- ▶ 1 830 euros par an pour les apprenti(e)s ayant moins de 18 ans à la signature du contrat
- ▶ 2 135 euros par an pour les apprenti(e)s ayant 18 ans ou plus

Ces montants sont majorés de 7,62 euros par heure de formation supplémentaire effectuée dans l'année du cycle de formation au-delà de 600 h, dans la limite de 200 h. Cette aide peut être versée pour un jeune terminant une dernière année du cycle de formation commencé chez un autre employeur (ou pour un cycle complet d'au moins un an) ou pour toute prolongation de contrat suite à un échec à l'examen.

Ces primes sont versées sous réserve que le jeune ait accompli la totalité des heures de formation prévues au CFA.

### > LES AIDES DE L'ÉTAT EN FAVEUR DES ENTREPRISES :

- ▶ Entreprises de moins de 11 salariés au 31 décembre 2016 (non compris les apprentis) :
  - > Aide forfaitaire « TPE Jeunes apprentis » de 1100 € par trimestre, pour le recrutement d'un apprenti mineur, (validation d'un formulaire pré-rempli sur le portail de l'alternance). Cette aide équivaut à la prise en charge de la rémunération de l'apprenti pour sa première année de formation.
  - > exonération des cotisations patronales (excepté celles dûes au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles) et salariales d'origine légale et conventionnelle imposées par la loi.

#### ▶ Autres entreprises :

> exonération des cotisations sociales salariales et des cotisations patronales de sécurité sociale

▶ Crédit d'impôt compris entre 1600 et 2200 euros pour l'embauche d'un(e) apprenti(e) préparant un diplôme d'un niveau inférieur ou égal à un Bac +2.

Il concerne uniquement la première année de formation.

### > POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP, L'ALTERNANCE ACCOMPAGNÉE, AVEC LE PREKAP'R :

À la Réunion, un dispositif spécifique, le PreKap'R, permet aux employeurs comme aux apprentis d'être accompagnés jusqu'à la réussite du diplôme, avec des financements de la Région Réunion, de l'Agence régionale de santé, de l'Agefiph et du FIPHFP.



**ENTREPRISES,  
JEUNES :  
LES AIDES MISES  
EN PLACE**

## AIDES AUX APPRENTIS

### LES FRAIS DE FORMATION :

La formation est gratuite pour l'apprenti (en dehors du transport, de l'hébergement et de la restauration).

### LE POP (PLAN ORDINATEUR PORTABLE) DE LA RÉGION :

Aide à l'achat d'un ordinateur portable d'une valeur de 500 euros. Les apprentis éligibles au cadre d'intervention du POP doivent en formuler la demande au CFA lors de leur inscription ou télécharger le formulaire sur le site de la Région. Le bon POP est valable auprès des revendeurs informatiques agréés par la Région.

### AIDE À L'ACHAT DU PETIT MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE :

L'aide est accordée par la Région sous forme de forfait par filière de formation pour la première année de formation :

FILIÈRES DE FORMATION	FORFAIT
ALIMENTATION	215 €
BÂTIMENT	162 €
HYGIÈNE/SOINS À LA PERSONNE	240 €
MÉTAUX MÉCANIQUE	192 €
ÉLECTRONIQUE-ÉLECTRICITÉ	200 €
BOIS	200 €
CUIR TEXTILE	84 €
ARTS ET ARTS APPLIQUÉS	160 €
AGRICULTURE	144 €
TERTIAIRE	160 €
TOURISME RESTAURATION	224 €
SÉCURITÉ	190 €
SPORT	240 €

### LES AIDES À LA RESTAURATION ET À L'HÉBERGEMENT :

L'aide de la Région Réunion aux CFA qui disposent d'un service de restauration et d'hébergement est versée aux organismes de formation. Le tarif appliqué aux apprentis est déduit de l'aide de la Région. La Région Réunion supporte à sa charge le différentiel.

Une aide à l'hébergement est versée au CFA pour les internes

### AIDE À LA MOBILITÉ :

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'aide à la mobilité des apprentis (AMA), la Région Réunion permet à l'employeur de bénéficier d'un remboursement du salaire versé sur la période de déplacement formatif en dehors de l'entreprise. De plus, un complément de salaire allant de 550 à 700 euros par mois est versé aux apprentis pour améliorer leurs conditions d'hébergement, ces aides étant versées au prorata des jours effectués en stage pratique hors département.

